



Défaillant à l'examen et renouvellement de titre de séjour

Par **levanez**, le **14/07/2009** à **10:22**

Bonjour,rnrnJe suis arrivé en France l'année dernière suite à un programme de transfert. En L3 sans connaissance suffisante de la langue française, puis des difficultés administratives je me trouvais trop stressé et donc je n'ai pas pris l'un des examens, donc défaillant toute l'année.rnrnMa question, c'est est-ce je peux faire une demande de renouvellement mon titre de séjour? J'ai lu que la préfecture a le droit d'expulser tout ce qui est défaillant dans l'étude, c'est vrai?rnrnMerci pour votre réponse

Par **anais16**, le **15/07/2009** à **16:14**

Bonjour,rnrnil est vrai que la préfecture peut refuser le renouvellement si elle considère le manque de sérieux dans les études.rnEn général il y a une tolérance d'un redoublement, donc tentez quand même le renouvellement.